

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02044 Numéro SIREN : 799 146 774 Nom ou dénomination : AB CLEAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 13591

SAS AB CLEAN
Société par actions simplifiées
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 23 Route de Montfavet
84000 AVIGNON

RCS : 799 146 774

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 30 juin 2023
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2022

* * *

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 17 193,87 euros de la manière suivante :

- Affectation au compte "Report à nouveau débiteur" pour 17 193,87 euros

Le compte "Report à nouveau débiteur" présentera un solde de 19 495,39 euros.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 30 juin 2023.

Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

19 SEP. 2023



SAS AB CLEAN
23 RTE DE MONTFAVET

84000 AVIGNON

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2023

Exercice ouvert le : 01/01/2022		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2022		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS AB CLEAN 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON					
N° Siret		79914677400010			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			LAVERIE AUTOMATIQUE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		20 228	DEFICIT
					(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLIT imposables au taux de 15%					
PVLIT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	PV exonérées
à 19 %		à 19 %		à 0%	(art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terri. entr.	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies				Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD, art. 44 sexdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WINSIS
Examen de					
conformité fiscale			Nom, adresse du prestataire :		
			N° SIREN du prestataire:		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : ☐ FIDUCIAL EXPERTISE					
Téléphone : 04.90.83.27.87 1660 RTE D'AVIGNON ZAC AIGUES FRAICHES 2					
- du conseil * : ☐ 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:					
N° agrément :					
Visa : CGA/AGA					
Viseur conventionné					
A AVIGNON le 12/05/2023					
Nom du déclarant : M AVENIN FRANCOIS					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

AF

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN																												
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022																												
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																												
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a)																										
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(b)																										
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(c)																										
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(d)																										
		(e)																										
		(f)																										
		(g)																										
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(h)	(i)																									
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																										
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)																										
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">(4)</th> <th style="text-align: center;">(5)</th> <th style="text-align: center;">(6)</th> <th style="text-align: center;">(7)</th> <th style="text-align: center;">(8)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="height: 40px;"></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="height: 40px;"></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)										
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																									
	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																								
(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																								
K DIVERS																												
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																												
Adresses des autres établissements																												
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																												
REMUNERATIONS																												
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																												
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0%	à 15%																									
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																												
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																												
MVLT réalisée au cours de l'exercice																												
MVLT restant à reporter																												
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																												
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																												

A

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN					Néant	
Adresse de l'entreprise : 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON						
Numéro SIRET* : 79914677400010						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Ex. N-1 clos le :	
					31/12/2021	
Exercice N, clos le : 31/12/2022						
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4	
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	12 000	012	12 000	12 000	
M Incorporelles - Autres*	014		016			
M Immobilisations corporelles*	028	93 641	030	86 772	6 870	10 826
Immobilisations financières* (1)	040	30	042	30	30	
Total I (5)	044	105 671	048	86 772	18 900	22 856
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	182	052	182	65	
I - Marchandises*	060		062			
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070			
U (2) - Autres* (3)	072	627	074	627	479	
L Valeurs mobilières de placement	080		082			
A Disponibilités	084	40 422	086	40 422	33 131	
N Charges constatées d'avance*	092	41	094	41	37	
Total II	096	41 272	098	41 272	33 712	
Total général (I + II)	110	146 943	112	86 772	60 171	56 567

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000	
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126			
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P Report à nouveau	134	-36 689	-47 856	
R Résultat de l'exercice	136	17 194	11 167	
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142	-18 495	-35 689	
Provisions pour risques et charges	Total II 154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	3 344	8 020	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	4 233	3 667	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 66 911)	172	71 089	80 570	
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	78 666	92 257	
Total général (I + II + III)	180	60 171	56 567	
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS AB CLEAN		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	70 188		59 871
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	25		61
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	70 214		59 932
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	-2		
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	3 000		2 644
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-117		25
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	40 332		37 065
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	896	244	1 921		1 914
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	4 765		5 050
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	73		67
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	49 972		46 765
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 242		13 167
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	14		29
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	3 034		1 971
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	17 194		11 167
B - RESULTAT FISCAL				312	17 194	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	3 034		
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986				997	
	Zone franche urbaine (44 octies a)	987				342	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Investissements outre-mer	344					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	20 228	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	20 228	372	

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN						Néant :	*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604	606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	607
	Autres provis. réglement.	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	0
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	0

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	14 038
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 621
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	